

# Publications des départements et des offices de la Confédération

---

## Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-16852 / 100043  
ILFORD Imaging Switzerland GmbH, 1723 Marly  
tunnel de fabrication N° 4: fabrication de films et papiers photosensibles,  
préparation, coulages des émulsions, séchage et bobinage.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
42 H  
01.09.2010–31.08.2013 (Nouveau permis)
- 10-16853 / 100646  
Lemo SA, 1024 Ecublens VD  
montage automatique.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 H, 1 F  
07.08.2010–31.07.2013 (Nouveau permis)
- 10-16862 / 101257  
NagraID S.A., 2322 Le Crêt-du-Loele  
Département Cartes.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
18 H, 15 F  
07.11.2010–31.10.2013 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 10-16864 / 101257  
NagraID S.A., 2322 Le Crêt-du-Loele  
Département Personnalisation.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
9 H, 10 F  
01.09.2010–31.10.2013 (Nouveau permis)

**Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)**

- 10-16868 / 112162  
Novae Restauration SA, 1217 Meyrin  
fabrication de mets pour leurs restaurants d'entreprises.  
besoins spéciaux de consommation  
4 H  
01.09.2010–31.08.2013 (Nouveau permis)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 10-16672 / 112126  
Bureau d'ingénieurs et géologues Tissières SA, 1925 Finhaut  
Relevés géologiques et hydrogéologiques du front de taille à l'avancement  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
4 H, 1 F  
01.08.2010–30.07.2013 (Nouveau permis)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)  
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 10-16855 / 101255  
Oscilloquartz SA, 2000 Neuchâtel  
Customer Support Service: interventions lors de problèmes techniques sur  
les installations chez leurs clients.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
1 H  
01.11.2010–31.10.2013 (Renouvellement)

**Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)**

- 10-16866 / 109912  
Nestlé Nespresso S.A., Paudex, 1950 Sion  
Call-Center  
besoins spéciaux de consommation  
40 H, 40 F  
20.09.2010–31.08.2013 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)**

- 10-16851 / 100043  
ILFORD Imaging Switzerland GmbH, 1723 Marly  
tunnel de fabrication N° 4: fabrication de films et papiers photosensibles,  
préparation, coulages des émulsions, séchage et bobinage.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
60 H  
01.09.2010–31.08.2013 (Renouvellement/modification)  
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

**Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

– 10-16850 / 100046

DuPont Polymer Powders Switzerland Sàrl, 1630 Bulle  
secteur production: usines 3 & 4.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
12 H

01.07.2010–30.04.2013 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

10 août 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail